



Harcèlement de la part d'un locataire

Par romiamata

Bonjour,

Je suis harcelée par ma locataire qui me contacte dès qu'elle a un souci afin de me faire payer les réparations locatives et tout ce qui concerne l'entretien de l'appartement que je lui loue. Je précise qu'elle voudrait que je lui vende cet appartement et je vois qu'elle cherche à me faire craquer. Quelle est la démarche légale à suivre pour faire cesser ce harcèlement? Merci d'avance.

Par Tisuisse1

C'est simple, votre locataire a obligation de payer les dépenses locatives et elle n'a pas le droit, sauf par jugement, de bloquer les loyers (nul ne peut se faire justice lui-même). Donc, pour tout ce qui est l'entretien courant, vous opposez un refus de participation financière, et en cas de blocage du loyer, vous intentez une action par devant le tribunal d'instance en non paiement des loyers.

Si la locataire insiste trop, vous mettez votre bien en gestion dans une agence immobilière spécialisée et vous informez votre locataire, par LR/AR, que désormais, c'est à votre agence immobilière qu'elle devra s'adresser et que ce sera l'agence qui sera son interlocutrice.

Par romiamata

Merci Tisuisse1. Je lui écris une lettre ARA la mettant en demeure d'entretenir l'appartement et de cesser de me harceler. J'espère que la procédure est la bonne...